AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-1-4-75021494

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS

(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)

Tél. 88.56.15 88.06.15

ABONNEMENT ANNUEL 50 F.

Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux-Cité Administrative rue Dupetit-Thouars - 49043 ANGERS CEDEX

C. C. P. Nantes 86-04-02

Imprimerie de la Station d'Angers - *Directeur-Gérant*: L. BOUYX

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POIRIER - La période de froid que nous venons de traverser a considérablement ralenti l'évolution de la végétation et défavorisé la maturité des organes de conservation de la maladie, dont les projections d'ascospores sont à l'heure actuelle faibles. Cependant, depuis la dernière note de la Station, en date du 10 mars, les précipitations ont considérablement diminué l'efficacité de la protection anticryptogamique.

En conséquence, il est indispensable d'effectuer un nouveau traitement dans le courant de la semaine du 24 au 29 mars.

TAVELURE DU POMMIER - Les mêmes observations sont à faire. En conséquence, toutes les variétés protégées conformément à la note du 10 mars, doivent recevoir un nouveau traitement dans le courant de la semaine du 24 au 29 mars.

D'autre part, les variétés à débourrement plus tardif doivent recevoir leur première protection au fur et à mesure qu'elles atteignent leur stade sensible (C3 D = bourgeon éclaté et apparition du sommet des inflorescences).

OIDIUM DU POMMIER - Bien que la formation des germes infectieux ait été très précoce cette année, les conditions climatiques ne permettent pas le développement actif de cette affection. Cependant, sur les variétés très sensibles, on peut ajouter un produit efficace contre l'oïdium, à la bouillie destinée à lutter contre la tavelure.

PSYLLE DU POIRIER - PUCERONS DU POMMIER ET DU POIRIER - Les conditions climatiques sont très peu favorables aux pullulations d'insectes. Surveiller cependant les vergers où les premières apparitions de psylles et de pucerons ont été notées il y a une quinzaine de jours ; en cas de nécessité, se reporter aux indications mentionnées dans la note du 10 mars dernier.

DIDYMELLA DU FRAMBOISIER - Les projections d'ascospores du Didymella sont également devenues faibles, cependant du fait de l'élimination par les pluies, la protection contre cette maladie est actuellement insuffisante. Un nouveau traitement peut donc être envisagé dans les derniers jours de la semaine du 24 au 29 mars.

VIGNES

EXCORIOSE - Les essais de lutte contre l'Excoriose se poursuivent et permettent d'apporter quelques précisions supplémentaires pour l'exécution des traitements contre cette dangereuse maladie.

Bien que l'année 1974 ait été très sèche pendant de longues périodes, la maladie est bien visible dans certains vignobles et la lutte doit, en conséquence, y être menée avec diligence.

Il est rappelé que les traitements doivent être effectués dans les premiers stades de la végétation et être appliqués aux stades suivants :

- premier traitement, quand 50 % des bourgeons sont au stade D (stade phénologique atteint lors de la sortie des feuilles encore assemblées, mais dont la base est toujours protégée par la bourre).

- deuxième traitement, quand environ 50 % des bourgeons sont au stade E (stade atteint quand les premières feuilles sont totalement étalées et que le sarment herbacé est nettement visible).

On peut utiliser l'un des produits suivants :

- Dichlofluanide : 200 grs de matière active par Hl. d'eau (Euparène).
- Folpel + Captafol : 160 grs + 40 grs de matière active par Hl. d'eau (Mycodifol F).
- Mancozèbe : 200 grs de matière active par Hl. d'eau (Dithane M 45 Sandozèbe).



.../....

- Manèbe : 280 grs de matière active par Hl. d'eau
- Mancozèbe + Folpel : 135 grs + 90 grs de matière active par Hl. d'eau (Mancofol).
- Propinèbe : 280 grs de matière active par Hl. d'eau (Antracol).

Ré gler les jets pour bien pulvériser les bois.

Il est rappelé que ces deux traitements se justifient dans les vignes fortement atteintes, même si les traitements d'hiver à l'arsenite de soude ont été réalisés.

Dans les vignobles de l'aire de Mareuil-sur-Lay et de Brenne (Vendée), l'Excoriose est très fréquente. Les traitements indiqués ci-dessus doivent donc être exécutés avec soin.

NOCTUELLES - En cas de dégâts de noctuelles, (ils semblent rares cette année), se reporter aux indications de la note du 28 février dernier.

Dans les vignobles de Mareuil-sur-Lay et ceux de Brenne (Vendée), les dégâts de ces insectes sont très rares et ne justifient pas d'intervention dans la plupart des cas.

PROTECTION DES ABEILLES

Pour éviter l'intoxication des abeilles par les pesticides, il est indispensable de prendre un certain nombre de précautions lors des traitements.

- Tout traitement pendant la floraison des plantes est interdit avec tout pesticide réputé toxique pour les abeilles.
- Détruire avant les traitements faisant intervenir des pesticides toxiques pour les abeilles, les plantes mellifères en fleurs qui peuvent se trouver sous les arbres ou au milieu des cultures.
- Eviter, dans la mesure du possible, d'intervenir pendant la floraison des arbres.
- Eviter de traiter s'il fait du vent, surtout si l'on emploie des appareils à jet porté.
- Ne pas intervenir, même en dehors des périodes de floraison, pendant la période de butinage, surtout avec des pulvérisateurs à jet porté.
- Ne pas laisser se développer et ne pas intervenir trop tardivement contre les psylles et certains pucerons qui secrètent un miellat susceptible d'attirer les abeilles.
- Incinérer ou enterrer les emballages de pesticides vides.
- Enfouir les restes de bouillie dans des trous d'au moins 30 cms de profondeur et les recouvrir de terre.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des " PAYS DE LA LOIRE " :

J. DIXMERAS.

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles :

R. GEOFFRION - J. BOUCHET.

TIRAGE DU 24 MARS 1975.

.../...